



HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

DELIBERATION N° 2011/02/477

OBJET

Aide à l'investissement accordée par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat de matériel informatique dans le cadre des missions du Relais Assistantes Maternelles.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1999 adoptant la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM),

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010 approuvant le bilan du projet en cours du Relais Assistantes Maternelles et le nouveau projet pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013,

CONSIDERANT la nécessité d'équiper le RAM d'un logiciel de gestion pour faciliter l'élaboration des diverses statistiques sollicitées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et pour établir le bilan annuel de fonctionnement en vue de l'obtention de la prestation de service annuelle,

CONSIDERANT la sollicitation de la Commune, en date du 28 octobre 2009, auprès de la CAF pour participer au financement d'un logiciel de gestion,

CONSIDERANT que la Commission d'Action Sociale de la CAF de l'Essonne du 16 novembre 2010 a accordé une aide à l'investissement à hauteur de 1 845 euros, pour l'achat de ce logiciel, correspondant à la totalité de la dépense,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Affaires Sociales et Scolaires, ainsi que de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE :

-DE RATIFIER la convention n° 150-2010 à conclure entre la CAF et la Commune pour l'attribution d'une subvention en investissement pour l'achat de matériel informatique,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. 01 69 49 76 00

Fax 01 69 48 63 98


-D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 11/12/11
et de la publication le 13/12/11
Le Maire,